

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 27 septembre 2018**

**DCM N° 18-09-27-24**

**Objet : Déclassement du domaine public de l'immeuble sis 33 bis Boulevard Maginot à Metz.**

**Rapporteur: M. KRAUSENER**

La Ville de Metz est propriétaire de l'immeuble sis 33 bis Boulevard Maginot à Metz, cadastré sous :

Section 19 parcelle n°417

Ce bâtiment de 4 appartements permettait autrefois de loger les instituteurs et institutrices des écoles avoisinantes.

Le 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment est actuellement mis à disposition du Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA) et est utilisé dans le cadre des activités du Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ). Les trois autres appartements sont vacants.

Par délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2018, il a été constaté la désaffectation de ce bien.

Ainsi, en vue de permettre la cession dudit bien, il est désormais proposé d'en prononcer le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville (article L. 2141-1 du CG3P).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2018 portant désaffectation du bâtiment sis 33 bis Boulevard Maginot,

VU l'occupation actuelle du bâtiment sis 33 bis Boulevard Maginot à Metz,

**CONSIDERANT** que le dit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville de la parcelle communale cadastrée sous :  
Section 19 parcelle n°417
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Conseiller Délégué,

Gilbert KRAUSENER

Service à l'origine de la DCM : Gestion domaniale

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**